

APPENDICE

(Voir p. 3875)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (E) DÉPOSÉ AU PARLEMENT
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1982

Le 25 MARS 1982

Le Comité permanent des finances nationales, auquel a été déferé le Budget supplémentaire (E) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981 a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 18 mars 1982, examiné ledit Budget supplémentaire (E) et en fait maintenant rapport.

Le Comité a été autorisé par le Sénat, comme l'indiquent les *Procès-verbaux du Sénat* du 18 mars 1982, à étudier les dépenses projetées dans le Budget supplémentaire (E) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982, et à en faire rapport.

Conformément à ce qui précède, le Comité a examiné le Budget supplémentaire (E) et a entendu les témoignages des hauts fonctionnaires suivants: du Conseil du Trésor: l'honorable D. J. Johnston, ministre; M. J. L. Manion, secrétaire; M. Jean-Jacques Moreau, secrétaire adjoint, Direction des programmes.

Le Budget supplémentaire (E) totalise \$959.4 millions. Les dépenses budgétaires s'élèvent à \$861 millions, dont \$267 millions de crédits statutaires et \$593 millions qui représentent des fonds pour lesquels on demande au Parlement une nouvelle autorisation. Les dépenses non budgétaires, c'est-à-dire les prêts, les investissements et les avances, atteignent \$98.5 millions. Le total du Budget pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982 est maintenant porté à \$70,109 millions.

Le Comité a longuement interrogé M. Johnston, président du Conseil du Trésor, sur les activités qui se déroulent dans le cadre du système d'enveloppes, destiné à contrôler les dépenses et en vigueur depuis environ un an. Le Comité a manifesté un intérêt particulier pour la façon dont les budgets supplémentaires sont traités en vertu de ce système d'enveloppes.

Lorsqu'il a répondu aux questions, M. Johnston a souligné avec insistance que les dépenses réelles du gouvernement coïncideraient en fait avec le niveau total précisé par le ministre des Finances dans le Budget de l'automne dernier. Il a en outre expliqué que les changements apportés aux programmes de dépenses des ministères et indiqués dans ces Budgets supplémentaires sont soumis à l'étude des divers comités visés par des enveloppes. En certains cas, par exemple, lorsque de nouveaux programmes sont établis ou que des activités sont élargies, les ressources sont puisées dans les «réserves des politiques» qui ont été affectées à chaque enveloppe, conformément aux priorités gouvernementales. Si des dépenses supplémentaires étaient nécessaires en raison de coûts plus élevés que prévu, ces enveloppes prévoient des «réserves d'exploitation». Bien que

notre Comité reconnaisse la nécessité de pareilles réserves, nous craignons qu'elles n'augmentent à un point tel que la discipline imposée par le système d'enveloppes ne soit relâchée.

Le président du Conseil du Trésor a également fait remarquer que l'examen des programmes et des budgets gouvernementaux existants dans le cadre du système d'enveloppes connaît des progrès importants, grâce au processus d'évaluation des programmes. A l'heure actuelle, le système porte surtout sur de nouveaux programmes et de nouvelles dépenses, mais il devrait s'élargir dans un avenir prochain et incorporer de nombreuses autres activités actuelles.

L'automne dernier, le Comité a examiné le Budget supplémentaire (D), qui concernait les paiements relatifs à des garanties de prêt faites par la Couronne, au nom de la société Consolidated Computer. Ces paiements s'élevaient à plus de 90 millions de dollars et, à l'époque de notre examen, M. Gray, ministre de l'Industrie et du Commerce, nous a assurés que le gouvernement étudierait ce cas particulier. Notre Comité croit maintenant savoir que cet examen a eu lieu, qu'un rapport a été rédigé et que le secrétaire du Conseil du Trésor a renvoyé le cas au ministère de la Justice afin qu'il détermine si une poursuite en justice devrait être intentée contre les personnes nommées dans le rapport.

Nous savons également que des parties de ce rapport ont été divulguées sans autorisation à la presse et ont fait l'objet de débat à l'autre endroit et au Sénat. Au moment de notre examen antérieur, nous avons demandé une copie du rapport afin de l'étudier plus à fond. Comme nous ne l'avons toujours pas reçue, nous avons demandé au président du Conseil du Trésor si nous pourrions bientôt l'obtenir. Il nous a informés qu'il étudierait la possibilité de nous la procurer, mais qu'il s'inquiétait des abus de confiance que pourrait entraîner pareille divulgation.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est dans l'intérêt du public de fournir aux députés et au public les résultats de cet examen sur les pertes subies par la société Consolidated Computer, et nous recommandons que cela se fasse le plus tôt possible.

Les raisons pour lesquelles nous faisons cette recommandation sont les suivantes: premièrement, nous craignons que des aspects importants du contrôle exercé par la Couronne sur ses divers investissements et garanties ne soient boiteux et n'entraînent des abus, comme l'illustre peut-être le cas de la société Consolidated Computer; deuxièmement, nous craignons que les rapports de presse divulgués partiellement n'aient terni